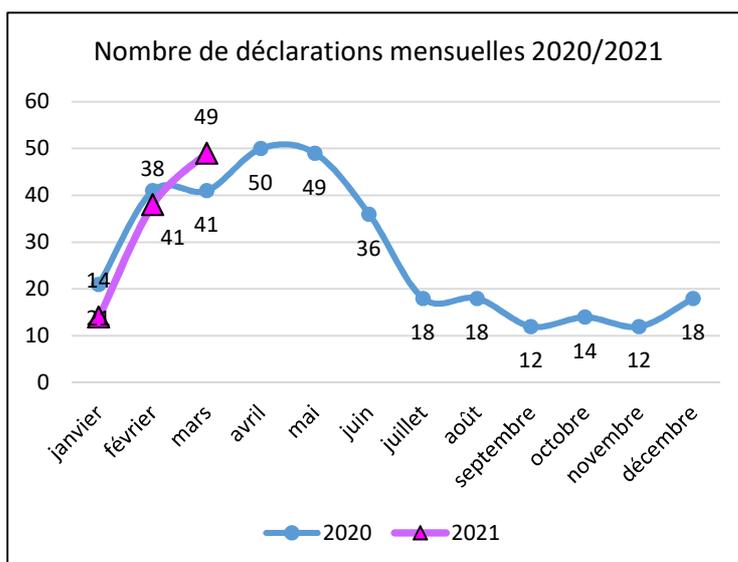


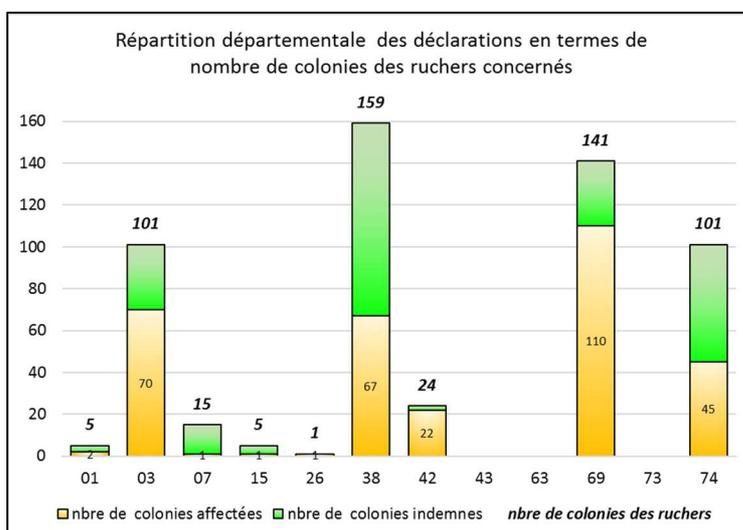


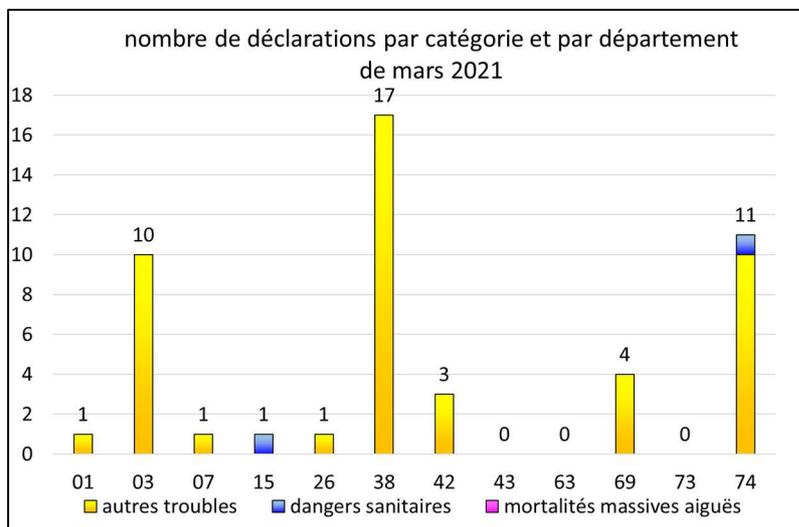
## Bulletin Mensuel de l'observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille Mars 2021

Le nombre de déclarations au guichet unique de l'observatoire poursuit sa progression et dépasse le niveau de mars 2020. Varroa, reste la cause principale des affaiblissements ou mortalités signalés.



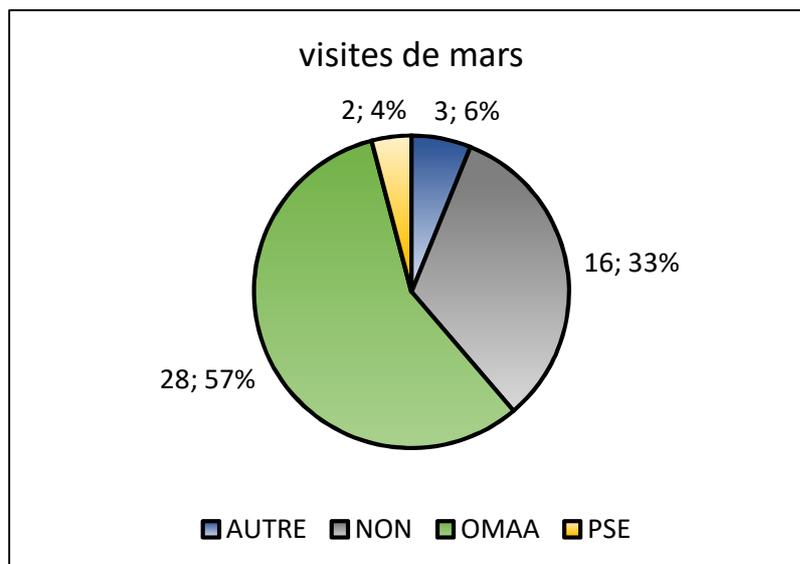
En mars, l'observatoire a enregistré 49 déclarations affectant plus particulièrement les départements de : l'Isère, la Haute-Savoie et l'Allier (en termes de nombre de déclarations) auxquels se rajoute le Rhône (en termes de nombres de ruches affectées).





Deux déclarations ont été orientées «suspicion de danger sanitaire de catégorie1 » dans le Cantal et en Haute Savoie: il s'agissait de suspicions d'infection à *Nosema apis* qui ont été levées.

La majorité des déclarations, 47, ont été orientées « autres troubles »



Parmi elles, 16 n'ont pas donné lieu à une visite : principalement parce que la mortalité était associée au varroa, ou bien parce que la déclaration, trop tardive, n'offrait plus aucune possibilité de diagnostic et certains cas ont pu être gérés par l'apiculteur sur les conseils du vétérinaire.

Deux déclarations ont été réalisées suite à des constats faits lors des visites PSE et 3 dans le cadre libéral

Les 28 autres déclarations ont donné lieu à des investigations OMAA. Toutes ont conclu à une implication du varroa pour tout ou partie des symptômes. Des traitements trop tardifs ou insuffisants sont le plus souvent à l'origine de ces infestations.

Les visites sanitaires de printemps sont extrêmement importantes pour détecter les colonies malades au plus tôt, avant qu'elles ne représentent un danger pour les autres colonies voire pour les autres ruchers des environs !

## Pendant le confinement

Vous êtes libres de circuler pour vous occuper de vos abeilles en veillant à vous munir de

- Votre attestation de déplacement dérogatoire téléchargeable sur le site du gouvernement en cliquant [ICI](#).
- Votre déclaration télé ruchers

**Le guichet unique de l'OMAA reste ouvert tous les jours de 8h à 21h**

**Tél :04-13-33-08-08.**

**Les visites sont maintenues dans le respect des mesures sanitaires en vigueur et en particulier des gestes barrière.**

# Répartitions territoriales des déclarations par type de suspicions

DS1



« 3ème voie »

